









## ASTUCES À ADOPTER POUR PRÉPARER VOTRE VENUE :

<b>1</b> <b>VÉRIFIER</b>	<b>2</b> <b>TRIER ET REGROUPER</b>	<b>3</b> <b>PRÉVOIR</b>	<b>4</b> <b>ANTICIPER</b>
sur notre site internet que vos déchets figurent dans la liste des déchets acceptés en déchetterie.	vos déchets par matériau ou catégorie et par ordre de dépôt <b>avant de vous rendre en déchetterie.</b>	tout équipement utile pour décharger (fourche, pelle, gants, etc.).	votre venue en vérifiant les horaires de la déchetterie afin de vous laisser le temps de décharger.
			

En cas de doute, seul le gardien de déchetterie présent sur le site vous guidera et vous conseillera pour déposer vos déchets dans les bennes adéquates.

## CONSIGNES À RESPECTER :

 Attendre son tour et le contrôle du gardien	 Suivre le sens de circulation	 Rouler au pas	 Ne pas fumer sur le site
 Ne pas descendre dans les bennes	 Veiller sur vos enfants	 Interdit aux animaux	 Ne pas utiliser le système de basculement

**ACCÈS INTERDIT**  
EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE

**DÉPÔT SAUVAGE INTERDIT**

TOUT INTRUS S'EXPOSE À DES POURSUITES POUVANT ALLER JUSQU'À 7 ANS D'EMPRISONNEMENT ET 100 000 € D'AMENDE

TOUTE PERSONNE QUI ABANDONNE OU DÉPOSE TOUT TYPE DE DÉCHETS AUX ABORDS DE LA DÉCHETTERIE, SUR ROUTE OU DANS LA NATURE S'EXPOSE À UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'À 1 500 €

(ART 311-1 À 311-11 DU CODE PÉNAL)

(ART R635-8 DU CODE PÉNAL)

## INFORMATIONS PRATIQUES :

 **Horaires d'hiver**  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE ➔ 31 MARS

**mardi, mercredi, vendredi, samedi :**  
9h - 12h30\* | 13h30 - 17h\*

*fermées les lundis, jeudis, dimanches et jours fériés*

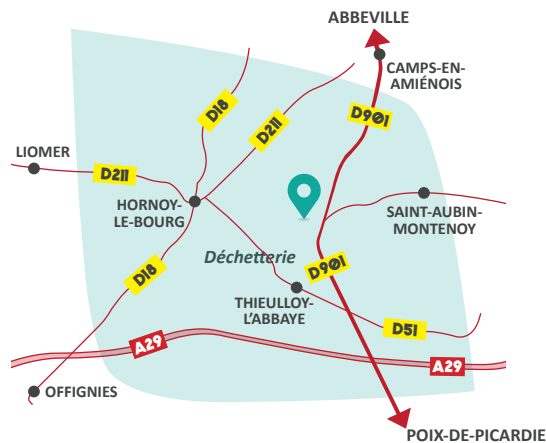
 **Horaires d'été**  
1<sup>ER</sup> AVRIL ➔ 30 SEPTEMBRE

**du lundi après-midi au samedi :**  
9h - 12h30\* | 13h30 - 18h\*

*fermées les lundis matins, dimanches et jours fériés*

\* **ACCÈS FERMÉ 15 MINUTES AVANT L'HEURE DE FERMETURE**

### » Le plan d'accès



**Adresse de la déchetterie :** **TRINOVAL (siège)**  
Chemin rural n°3  
80640 THIEULLY-L'ABBAYE  
Téléphone : 03 22 90 37 56 | 03 22 90 36 60 ou [contact@trinoval.fr](mailto:contact@trinoval.fr)



**DÉCHETTERIE  
DE THIEULLY-L'ABBAYE**

## MODE D'EMPLOI



 Seule l'entrée des véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est autorisée.



Conception et réalisation : Direction de la communication Trinoval - Illustrations : Ademe, Ecologie et Trinoval - Crédit photo : Trinoval - Ne pas jeter sur la voie publique

## RÔLE DU GARDIEN



Vous devez être capable de vider vous même votre véhicule.

Le rôle du gardien de déchetterie est de vous accueillir, vous guider et vous conseiller pour le dépôt de vos déchets dans les bennes adéquates.

C'est un métier complexe aux tâches multiples. Il doit entre autre :



### VOUS ORIENTER VERS LES BONNES FILIÈRES !

La réglementation apporte son lot de nouveautés et de plus en plus de vos apports sont valorisables si déposés au bon endroit.

Les sacs fermés sont interdits : le gardien doit pouvoir contrôler l'intérieur.

Écoutez le gardien et préparez astucieusement votre chargement.

À noter, en cas de non-respect, l'accès aux déchetteries peut vous être refusé.

REP

### SE FORMER !

Reconnaître les différents types de DEEE, de Déchets Diffus Spécifiques, ... ;

Connaître les filières des Responsabilités Élargies des Producteurs (REP) et y orienter les bons apports ...



### VEILLER À VOTRE SÉCURITÉ !

Gestion de la circulation, respect des règles, propreté du site, gestion du nombre d'entrées ...



### GÉRER LES APPORTS

Demander les rotations des bennes, partager les espaces disponibles dans les bennes entre les usagers.



### PRÉPARER LES TRANSFERTS POUR LA VALORISATION !

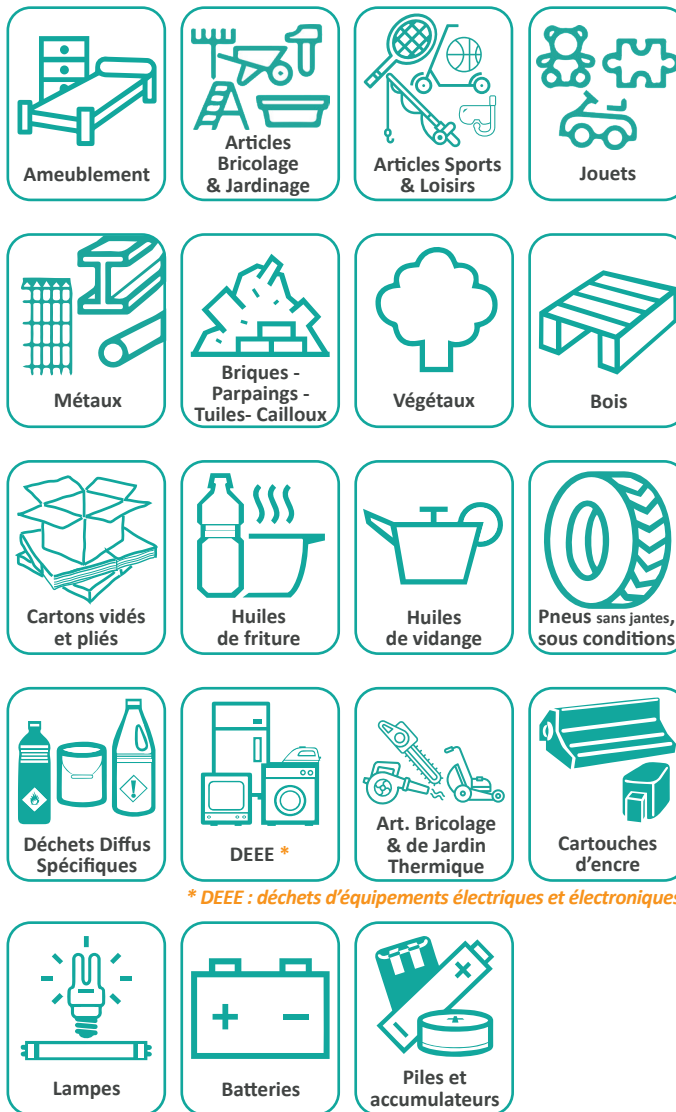
En fonction des éco-organismes, repreneurs, ... les gardiens doivent conditionner les apports afin qu'ils soient conformes aux consignes de reprise.



### ÉCHANGER AVEC SON RESPONSABLE

Rendre compte du quotidien et proposer des améliorations.

## DÉCHETS ACCEPTÉS PRÉALABLEMENT TRIÉS :



+ points d'apport pour Verre / Papiers / Textiles & Chaussures

Les déchetteries permettent de valoriser vos déchets occasionnels. Les réglementations et solutions évoluent.

Pensez d'abord au don, au réemploi ou à la réparation !

Ensuite, jetez dans les bonnes filières pour limiter les impacts environnementaux et financiers.

## DÉCHETS REFUSÉS : (liste non exhaustive)



\* Une solution payante existe chez Trinoval, renseignement au 03 22 90 36 60  
\*\* DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux  
\*\*\* Les pièces automobiles sont à déposer dans des centres VHU agréés

Ces déchets doivent être éliminés via des filières professionnelles agréées.

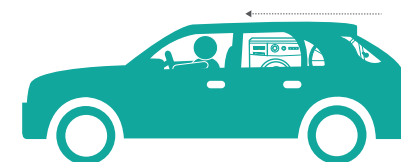
**GRANDES QUANTITÉS OU DÉCHETS PARTICULIERS :**  
NOUS CONTACTER POUR CONNAÎTRE LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE.

## QUANTITÉ DE DÉCHETS :

Pour éviter tout dysfonctionnement et assurer une bonne organisation de service, le gardien peut être amené à limiter le volume de déchets apportés par l'utilisateur en déchetterie.

Pour tout apport de déchets en quantité importante, nous vous invitons à nous contacter au préalable au 03 22 90 36 60 (uniquement en semaine de 8h à 16h) ou à répartir vos trajets sur la semaine.

Merci de votre compréhension



### Astuce :

Pour minimiser votre temps d'attente lors du dépôt de vos déchets, privilégiez les jours de semaine aux week-ends et les matins aux après-midis, sinon, soyez patient.



**LE GARDIEN  
JE L'ÉCOUTE ET JE LE RESPECTE !**